

POLITIQUE DE VACCINATION DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES	Date d'émission : 28 mai 2009
	Date de révision : 26 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Échéanciers 2017.....	3
Politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières.....	5
Informations sur la vaccination des étudiants.....	7

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de vaccination et de dépistage tuberculinique.....	11
Annexe 2 : Formulaire : Engagement de l'étudiante : séjour en région à risque pour la tuberculose.....	12
Annexe 2.1 : Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose.....	13
Annexe 3 : Formulaire : Contre-indication.....	14
Annexe 4 : Formulaire : Refus de se faire vacciner.....	15
Annexe 5 : Formulaire : Contre-indication à la vaccination contre l'influenza.....	16
Annexe 6 : Formulaire : Refus de se faire vacciner contre l'influenza.....	17

INTRODUCTION

La Faculté des sciences infirmières, en tant qu'établissement d'enseignement, a la responsabilité de s'assurer que l'immunité du stagiaire est conforme aux recommandations du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Un établissement de santé pourrait refuser d'accueillir une stagiaire qui ne répond pas aux exigences.

Le présent document comprend les directives adoptées par la Faculté des sciences infirmières en ce qui concerne l'immunisation des étudiantes admises aux programmes de baccalauréat. Ces éléments sont dictés par les recommandations du MSSS. Ces dernières sont tirées du *Protocole d'immunisation du Québec*¹ (PIQ). Tous les stagiaires doivent se soumettre à cette politique et recevoir les vaccins recommandés.

Les ententes préalables entre la Faculté et les établissements de santé recevant les stagiaires sont aussi prises en considération dans ce texte. Le présent document est une adaptation de la Politique de vaccination de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal².

¹ Ministère de la santé et des services sociaux (2009). *Protocole d'immunisation du Québec*, 5^e édition, Québec, ministère de la santé et des services sociaux, 448 p.

² Politique de vaccination pour les étudiants en pharmacie, numéro CFPHM339-4, approuvée par le 339^e conseil de faculté du 25 avril 2007.

ÉCHÉANCIER 2017

Programme de vaccination des étudiantes de la faculté des sciences infirmières baccalauréat initial

18 octobre 2017

Documents à remettre :

- Si la vaccination est terminée, apporter l'originale. Sinon, une **photocopie** du formulaire «**Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique**» (**Annexe 1**) dûment rempli par un médecin ou une infirmière;
- Le formulaire «**Engagement de l'étudiante : séjour en région à risque pour la tuberculose**» (**Annexe 2**) signé par l'étudiante;
- **Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose (Annexe 2.1)**

Le programme de vaccination devra être complété pour le **10 mars 2018**

Documents à remettre :

- **Remettre l'original de l'annexe 1 complété** : Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique ainsi que les preuves de vaccination manquantes s'il y a lieu.

Endroit où remettre ces documents :

Campus de Montréal :

Tous les formulaires dûment remplis doivent être déposés dans la boîte de courrier de la responsable des stages.

- **Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042**, 6^e étage du Pavillon Marguerite-d'Youville

Campus de Laval :

Tous les formulaires dûment remplis doivent être déposés à **l'accueil du campus de Laval au 2^e étage**.

La faculté des sciences infirmières a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation des stagiaires est conforme aux recommandations de santé émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux et d'en informer les représentants des établissements de santé. Dans le cas où l'étudiante ne remet pas ces documents à la date prévue, elle peut se voir refuser l'accès au milieu de stage par l'établissement de santé.

ÉCHÉANCIER 2017 (suite)

Programme de vaccination des étudiantes de la faculté des sciences infirmières DEC-BACC

10 novembre 2017

Documents à remettre :

- Si la vaccination est terminée, apporter l'originale. Sinon, une **photocopie** du formulaire «**Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique**» (**Annexe 1**) dûment rempli par un médecin ou une infirmière;
- **Le formulaire «Engagement de l'étudiante : séjour en région à risque pour la tuberculose» (Annexe 2)** signé par l'étudiante;
- **Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose (Annexe 2.1)**

Le programme de vaccination devra être complété pour le **19 janvier 2017**

Documents à remettre :

- **Remettre l'original de l'annexe 1 complété** : Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique ainsi que les preuves de vaccination manquantes s'il y a lieu.

Endroit où remettre ces documents :

Campus de Montréal :

Tous les formulaires dûment remplis doivent être déposés dans la boîte de courrier de la responsable des stages.

- **Dec Bacc 1-630-1-2 au bureau 6024**, 6e étage du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Tous les formulaires dûment remplis doivent être déposés à **l'accueil du campus de Laval au 2e étage**.

La faculté des sciences infirmières a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation des stagiaires est conforme aux recommandations de santé émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux et d'en informer les représentants des établissements de santé. Dans le cas où l'étudiante ne remet pas ces documents à la date prévue, elle peut se voir refuser l'accès au milieu de stage par l'établissement de santé

POLITIQUE DE VACCINATION DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

La politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières décrite dans ce document s'applique à toutes les étudiantes qui effectuent des stages en milieu clinique dans le cadre des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Objectifs de la politique de vaccination

Ces mesures de vaccination sont prises afin d'assurer la sécurité des stagiaires, des personnes de leur entourage, des patients et des autres professionnels de la santé. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux considère qu'une stagiaire devrait avoir reçu les vaccins recommandés par le Protocole d'immunisation du Québec. Les établissements de santé peuvent refuser d'accueillir une stagiaire qui ne respecte pas ces mesures.

1. Responsabilités de l'étudiante

Chaque étudiante admise à un des programmes de baccalauréat de la Faculté des sciences infirmières est responsable d'effectuer les démarches nécessaires pour remplir toutes les exigences décrites dans la Politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières, et ce dans les délais requis. Assurez-vous que chaque vaccin reçu soit inscrit dans votre carnet de vaccination ET sur le formulaire (Annexe 1).

Tout étudiant qui a perdu son carnet, qui l'a laissé dans son pays d'origine ou qui n'a en sa possession aucune preuve de vaccination devra effectuer toutes les démarches possibles pour retrouver ces preuves, sinon la vaccination devra être reprise complètement. Cela peut faire la différence entre quelques jours pour compléter le formulaire ou 7 mois!

2. Responsabilités de la Faculté

La Faculté des sciences infirmières a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation des stagiaires est conforme aux recommandations de santé émises par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et dans le cas contraire d'en informer les représentants des établissements de santé.

3. Endroits où l'étudiante peut se faire vacciner

La vaccination ou la mise à jour de la vaccination doit être effectuée au CISSS ou CIUSSS de votre région ou dans une clinique médicale.

4. Documents à apporter lors des rendez-vous médicaux

- Votre **carnet de vaccination personnel** ainsi que toute autre preuve de vaccination antérieure (enfance, adolescence, lors d'une blessure, à l'hôpital, dans un CLSC ou dans une clinique, lors d'un voyage ou d'un autre stage en milieu hospitalier). Toutes ces preuves peuvent être sous forme de carnet de santé ou de vaccination, de carte- fiche, de photocopie, de dossier médical ou de dossier informatique.
- Le formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculique** » (**Annexe 1**) doit être rempli et signé par le médecin ou l'infirmière et le sceau de l'institution doit y être apposé;
- Le formulaire d'évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose (**Annexe 4.1**)

5. Durée du programme de vaccination

Le programme de vaccination exige **7 à 8 mois** pour une étudiante ayant déjà reçu l'immunisation de base et jusqu'à **9 mois** pour l'étudiante non immunisée. Il est donc nécessaire que vous débutiez le processus de vaccination **dès votre admission à la Faculté des sciences infirmières.**

6. En cas de refus ou de contre-indication à la vaccination

- **Vaccination contre-indiquée** : certaines étudiantes ne peuvent être vaccinées pour des raisons jugées acceptables par les autorités médicales (par exemple: allergie au vaccin, grossesse ou autre). Si tel est le cas, le professionnel de la santé (infirmière ou médecin) doit remplir le formulaire attestant la contre-indication (**Annexe 3**).
- **Refus de se faire vacciner** : l'étudiante qui, par choix, refuse de se faire vacciner, doit remplir et signer le formulaire à cet effet (**Annexe 4**).

7. Conséquence pour les étudiantes dont le dossier de vaccination demeure incomplet aux dates d'échéance :

Toute étudiante dont le dossier de vaccination est incomplet dans les délais prescrits risque les conséquences suivantes :

- a. dans l'éventualité où il y aurait une éclosion dans l'établissement de santé, une stagiaire non vaccinée pourrait se voir refuser l'accès au stage par la direction de cet établissement;
- b. si la Faculté ne peut démontrer que la vaccination est complétée selon les directives du MSSS, l'établissement de santé pourrait refuser cette étudiante en stage;
- c. dans un contexte de non-respect de la politique de vaccination, une lettre pourrait être déposée au dossier de l'étudiante afin de souligner le manque de professionnalisme de l'étudiante.

INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANTS

Programme de vaccination des sciences de la santé :

Ergothérapie, Médecine, Médecine dentaire,

Pharmacie, Physiothérapie, Sciences infirmières, Travail social*

* Excluant les dépistages de tuberculose pour le programme de travail social

Informations pour les étudiants

Il est souhaitable que les étudiants admis débutent leur programme de vaccination au Centre Local de Santé Communautaire (CLSC) de leur secteur de résidence, **dès la réception des documents**.

Il est de votre responsabilité de vérifier, à chaque fois que vous vous faites vacciner, que le vaccin reçu a été inscrit au carnet **ET** sur le formulaire. Cela diminue le nombre de procédures que vous aurez à faire.

À chaque visite vaccinale, apportez avec vous toutes les preuves de vaccination antérieure (enfance, adolescence, lors d'une blessure, à l'hôpital, dans un CLSC ou dans une clinique, lors d'un voyage ou d'un autre stage en milieu hospitalier). Toutes ces preuves peuvent être sous forme de carnet de santé ou de vaccination, de carte- fiche, de photocopie, de dossier médical ou de dossier informatique. Si vous les avez perdues, laissées dans votre pays d'origine ou autre raison, vous devez **faire les démarches pour les retrouver** autrement la vaccination est à refaire.

Avis aux vaccinateurs

SVP compléter toutes les informations concernant les immunisations incluant le nom des vaccins ou test (si requis), la date d'immunisation ou du test, ainsi que vos initiales, que vous ayez ou non administré le vaccin.

Assurez-vous de signer la feuille et apposer votre **sceau ou noter votre institution** au bas de la page, soit dans la section programme vaccinal amorcé ou programme vaccinal complété, selon le cas.

Certaines conditions exemptent l'étudiant de certains vaccins. Une documentation médicale adéquate est exigée pour expliquer une telle exemption. Les conditions de santé sont :

- Une allergie à un vaccin ou à une de ses composantes;
- L'immunosuppression;
- Une grossesse.

DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE : TCT (PPD) (2 ÉTAPES)

Indiqué	Non indiqué	Particularités
<ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires des programmes² d'ergothérapie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie et des sciences infirmières • Histoire vaccinale de BCG 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez déjà une épreuve de dépistage antérieure positive (≥ 10mm): preuve écrite obligatoire • Histoire antérieure de tuberculose • Stagiaires des programmes d'optométrie, d'audio/ortho, de nutrition et de travail social 	Si vous avez déjà fait un dépistage négatif en 2 étapes, un seul test de contrôle est requis si vous avez été exposé de façon significative

² Si indiqué selon les nouvelles recommandations du PIQ de février 2012 disponible au http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/misesajour/maj_fev2012_continu.pdf

Lecture du test :

- 1^{er} test : réaction < 10 mm → **refaire** un 2^e test à un intervalle de 1 à 4 semaines.
- Dès que résultat ≥ 10 mm (1^{re} ou 2^e étape) → la personne sera dirigée vers un médecin pour entreprendre les procédures habituelles (examen médical et/ou radiographie pulmonaire et suivi, si nécessaire).

Ne pas administrer de vaccin vivant (varicelle ou MMR) avec le 1^{er} TCT sinon il faudra attendre 4 semaines avant d'effectuer le 2^e TCT.

COQUELUCHE

- **Tous les étudiants doivent avoir au moins UNE DOSE de rappel avec le vaccin dcaT depuis 2004** (à l'adolescence) ou une dose du composant contre la **coqueluche à l'âge adulte** :
 - Pour l'étudiant qui n'a pas encore reçu de dcaT à l'âge adulte :
 - Si un dcaT a été administré à l'adolescence il y a moins de 10 ans : l'intervalle minimal à respecter est de 10 ans entre la dose de coqueluche à l'adolescence et celle de l'âge adulte, **ne pas administrer de vaccin**;
 - Si le dcaT remonte à plus de 10 ans, **administrer le rappel de dcaT**;
 - Si le dcaT remonte à plus de 10 ans, mais qu'un rappel de tétanos a été administré il y a moins de 10 ans, il n'y a pas de délai à respecter entre le dernier vaccin de tétanos et le rappel de dcaT que l'on administre dans ce cas que pour la coqueluche, alors **administrer un nouveau dcaT**;
 - Pour l'étudiant qui a déjà eu un dcaT à l'âge adulte et dont un rappel de tétanos est requis, **administrer un DT**.
- Si primo-vaccination à refaire contre la diphtérie et le tétanos une de ces doses devra être associée avec la coqueluche.

DIPHTÉRIE-TÉTANOS

- 3 ou 4 doses selon l'âge de l'administration de la première dose et d'un rappel dans les 10 dernières années.
- Si primo-vaccination à refaire : 3 doses de dT dont une de dcaT, réparties sur 7 mois.

POLIOMYÉLITE

- La poliomyélite étant éradiquée des Amériques, **il n'est maintenant plus nécessaire de vacciner les adultes** au Canada selon la mise à jour du PIQ de novembre 2013.
- Pour les étudiants de moins de 18 ans, ils seront considérés comme bien immunisés s'ils ont reçu 3 doses dont une à l'âge de 4 ans et plus. Procéder à la vaccination si non adéquatement immunisé.

VARICELLE

Est considéré protégé contre la varicelle, l'étudiant qui :

- A une histoire antérieure de varicelle, à partir de l'âge de 1 an (assurez-vous que **l'âge ou l'année de la maladie est écrit sur le formulaire**);
- A une histoire antérieure de zona quel que soit l'âge;
- A une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle;
- A une preuve écrite de vaccination avec le nombre de doses requises selon l'âge (1 dose de vaccin si reçu avant l'âge de 13 ans, sinon 2 doses de vaccin à un mois ou plus d'intervalle), **même en présence d'une sérologie négative.**

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS

Rougeole

Est considéré protégé contre la rougeole, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a reçu 2 doses de vaccin; après l'âge d'un an, en respectant un intervalle d'un mois ou plus entre les 2 doses;
- A une attestation médicale certifiant avoir fait la rougeole avant 1996;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.

Rubéole

Est considéré protégé contre la rubéole, l'étudiant qui :

- A une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rubéole (≥ 10 UI/ml).

Oreillons

Est considéré protégé contre les oreillons, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin reçu après l'âge d'un an;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre les oreillons.

N.B. Si l'étudiant n'est pas protégé contre une ou l'autre de ces 3 maladies, il devra recevoir le vaccin combiné trivalent MMR.

HÉPATITE B

La série vaccinale de 2 ou 3 doses en 6 mois (selon l'âge) devrait être reçue avant une exposition professionnelle éventuelle, accompagnée d'une recherche sérologique d'anticorps après la vaccination de 3 doses d'hépatite B si la dernière dose remonte à moins de 6 mois.

Un titre d'anti-HBs ≥ 10 UI/L après la vaccination indique que la personne est jugée protégée contre l'hépatite B et considérée comme « répondeur » au vaccin, peu importe le nombre de doses reçues.

Dans le cas où la dernière dose remonte **à plus de 6 mois**, une évaluation en post-exposition est recommandée en cas d'accident.

- Pour la vaccination en cours, le dosage d'anti-HBS devrait être réalisé après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois après la fin de la série vaccinale.
- Si le 1er dosage est négatif, l'étudiant devra recevoir entre 1 et 3 doses du vaccin et faire d'autres sérologies.

MÉNIGOCOQUE C

- Tous les étudiants de moins de 18 ans doivent avoir reçu 1 dose du vaccin contre le méningocoque C.

Sources :

Protocole d'immunisation du Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gouvernement du Québec, 2013.

Immunsation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs, Recommandations, MSSS, janvier 2016.

Vaccins recommandés selon les types de stages et de disciplines autres que le domaine de la santé, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2013.

FORMULAIRE DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE
Faculté des sciences infirmières – Université de Montréal

Nom _____

Prénom _____

 1-630-1-1 (Bac. Initial) 1-630-1-2 (DEC-Bacc.)

Matricule _____

Date de naissance _____

 -630-1-8 (Bac initial-Laval) -630-1-9 (DEC-Bacc-Laval)

Nom du vaccin ou du test	Date (AAAA/MM/JJ)	Initiales et sceau ou institution
Dépistage tuberculinique (2 étapes) 1° TCT lecture : _____ mm 2° TCT lecture : _____ mm 3° TCT (contrôle) lecture : _____ mm TCT + ou ATCD de TB : joindre rapport de consultation médicale ou copie r-x poumons →	<input type="checkbox"/> Non-indiqué / / / / / / / / / / / / / / / / / / Date consult./examen : / /	Feuille d'éval. indication TCT jointe <input type="checkbox"/> _____ _____ _____ _____ _____ Copie rapport de consult. jointe <input type="checkbox"/> _____
Vaccins diphtérie-coqueluche-tétanos-polio Nom du vaccin et date : _____ _____ _____ _____ _____ _____	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
1° MMR – RRO (rougeole-rubéole-oreillons) 2° MMR <input type="checkbox"/> ou anti-rougeoleux <input type="checkbox"/>	/ / / /	_____ _____
Vaccin Hépatite B 1 ^{ère} dose : 2 ^e dose: 3 ^e dose: anti-HBs : pos. ≥ 10 UI/L _____ nég _____ Si dosage négatif : refaire une dose de vaccin hépatite B suivi d'un autre dosage <u>un mois après.</u> 4 ^e dose : anti-HBs : pos. ≥ 10 UI/L _____ nég _____ Si le 2 ^e dosage est négatif redonner 2 autres doses 5 ^e dose : 6 ^e dose : anti-HBs : pos. ≥ 10 UI/L _____ nég _____	<input type="checkbox"/> Non-indiqué / / / / / / / / / / <input type="checkbox"/> Sérologie non requise / / / / / / / / / / / /	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Est-ce que l'étudiant(e) a eu la varicelle ou histoire antérieure de zona ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> et année ou âge _____ Si non, épreuve sérologique : Résultat : négatif <input type="checkbox"/> positif <input type="checkbox"/> → Si négatif : Vaccin varicelle dose 1 → Vaccin varicelle dose 2 →	Année ou âge : _____ / / / / / / / /	_____ _____ _____ _____ _____
Méningite : < de 18 ans : méningocoque C nécessaire <input type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> Dose reçue	/ / / /	_____ _____
<input type="checkbox"/> Programme vaccinal complété (date, signature et sceau)		

Mise à jour du 13 avril 2017

ANNEXE 2
FORMULAIRE ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANTE
SÉJOUR EN RÉGION À RISQUE POUR LA TUBERCULOSE

Engagement de l'étudiante :
Séjour en région à risque pour la tuberculose

Politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières

« Toute étudiante inscrite au programme de baccalauréat en sciences infirmières de l'Université de Montréal qui, après avoir mis à jour sa vaccination auprès de la Faculté des sciences infirmières, séjourne dans une région où la tuberculose est endémique*, est responsable de procéder à un TCT (Test cutané à la tuberculine) de contrôle trois (3) mois après son retour. Dès lecture du test, l'étudiante doit aviser la Faculté des sciences infirmières du résultat de celui-ci.»

* Pour connaître les régions où la tuberculose est endémique, l'étudiante est invitée à communiquer avec l'Institut Thoracique de Montréal (514-843-2080) ou à consulter le site web de l'Organisation mondiale de la Santé (www.who.int/fr/).

Je m'engage à respecter cette politique.

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature)

(Date)

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages :

Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1- 630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2e étage.

ANNEXE 2.1
Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose

Les étudiants des programmes dont le dépistage de tuberculose est recommandé doivent répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous né à l'extérieur du Canada? oui* non

Êtes-vous né au Canada avant le 1^{er} janvier 1976? oui* non

Avez-vous déjà reçu le vaccin contre la tuberculose (BCG)?..... oui* non

↳ Dans l'incertitude, joindre la page de votre carnet de vaccination

Avez-vous déjà eu une exposition connue dans le passé
à un cas de tuberculose contagieuse? oui* non

Avez-vous fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois
ou plus dans un pays autre que ceux énumérés ici-bas? oui* non

↳ Si vous avez répondu oui à la dernière question, dans quel(s) pays avez-vous voyagé et
combien de temps?

↳ Canada,

↳ États-Unis,

↳ Australie,

↳ Nouvelle-Zélande,

↳ Pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie,
Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse),

↳ Les Antilles (à l'exception d'Haïti et de la République dominicaine).

*Répondre à une question avec astérisque nécessite de pratiquer les dépistages de tuberculose tel que
recommandé par le MSSS, selon l'évaluation du professionnel de la santé

Nom en lettres moulées : _____ Date : _____

Signature : _____

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages : Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1-
630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2^e étage.

ANNEXE 3
FORMULAIRE CONTRE-INDICATION À LA VACCINATION

**Formulaire à être rempli et signé par une autorité médicale
en cas de contre-indication à la vaccination**

(Nom, prénom de l'étudiante)

(Matricule)

Par la présente, j'atteste avoir procédé à la mise à jour de la vaccination de la personne mentionnée ci-haut selon la Politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières

Par contre, j'attire l'attention sur les particularités suivantes dont devraient tenir compte les autorités facultaires :

Le ou les tests/vaccins suivants n'ont pu être administrés pour le motif suivant:

Je considère cette étudiante apte à poursuivre ses stages à la Faculté des sciences infirmières. L'étudiante sera en mesure de compléter son dossier de vaccination en date du _____ (inscrire la date).

Je considère que cette étudiante devrait compléter son dossier de vaccination selon la politique de vaccination avant qu'elle ne puisse effectuer un stage dans le cadre de son programme en sciences infirmières.

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature de l'autorité médicale)

(Date)

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages :

Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1- 630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2e étage.

ANNEXE 4
FORMULAIRE : REFUS DE SE FAIRE VACCINER

Refus de se faire vacciner

Politique de vaccination des étudiantes de la Faculté des sciences infirmières

« La Faculté des sciences infirmières, en tant qu'établissement d'enseignement, a la responsabilité de s'assurer que l'immunité du stagiaire est conforme aux recommandations du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Un établissement de santé peut refuser d'accueillir une stagiaire qui ne répond pas aux exigences. »

En dépit de cette politique, je, _____ (nom de l'étudiante), refuse de respecter la politique de vaccination de la Faculté des sciences infirmières.

De ce fait, je comprends que les établissements peuvent refuser de m'accueillir et que conséquemment, je ne serai pas en mesure de participer à mes stages dans le cadre de mon programme.

Vaccin(s) refusé(s) :

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature de l'étudiante)

(Date)

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages :

Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1- 630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2e étage.

ANNEXE 5
FORMULAIRE : CONTRE-INDICATION À LA VACCINATION CONTRE LE VIRUS DE
L'INFLUENZA SAISONNIER

Je confirme que cette étudiante

(Nom, prénom de l'étudiant(e))

(Matricule)

N'est pas en mesure de recevoir le vaccin contre le virus

Pour la ou les raisons suivantes :

(Signature de l'autorité médicale)

(Date)

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages :

Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1- 630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-
d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2e étage.

ANNEXE 6
FORMULAIRE : REFUS DE SE FAIRE VACCINER CONTRE L'INFLUENZA SAISONNIER

Politique de vaccination de la Faculté des sciences infirmières

« La Faculté des sciences infirmières, en tant qu'établissement d'enseignement, a la responsabilité de s'assurer que l'immunité du stagiaire est conforme aux recommandations du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Un établissement de santé peut refuser d'accueillir une stagiaire ou un stagiaire qui ne répond pas aux exigences. »

Dans le cas où une étudiante refuse de se faire vacciner contre l'influenza saisonnier il ou elle assume que les établissements de santé peuvent refuser de l'accueillir en stage. Par conséquent, une étudiante ou un étudiant qui ne peut effectuer ses stages en milieu clinique ne peut répondre aux exigences du programme de formation.

En toute connaissance de cause je refuse de recevoir le vaccin contre l'influenza saisonnier

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature de l'étudiant(e))

(Date)

Campus de Montréal :

Remettre ce formulaire à la responsable des stages :

Baccalauréat 1-630-1-1 au bureau 6042 et Dec-Bacc 1- 630-1-2 au bureau 6024 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Campus de Laval :

Remettre ce formulaire à l'accueil du campus de Laval au 2e étage.